

2026-06-18
2024-2281

BARTLETT
SUPERIOR « 70 » OIL
INSECTICIDE ÉMULSIFIABLE

CONTENU NET : 10 L à 1000 L

COMMERCIAL (AGRICOLE)
GARANTIE : Huile minérale.....99 %

N°. D'ENREGISTREMENT 9542 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N.M. BARTLETT INC.
4509, chemin Bartlett, Beamsville (Ontario) L3J 0Z1
Téléphone: 1-800-263-1287

NOTICE D'UTILISATION: L'insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL est une huile de pulvérisation horticole émulsifiable qui lutte contre les insectes et parasites acariens indiqués attaquant les pommiers, poiriers, pêcheurs, nectariniers, abricotiers, pruniers, bleuetiers, cerisiers acides, pruneaux et plantes ornementales, et réduit la propagation des virus dans les pommes de terre et les rutabagas.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour la lutte des organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre ces organismes. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Zones tampons de pulvérisation :

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivante NE NÉCESSITE PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Application au pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents sont en rafales.

NE PAS pulvériser des gouttelettes de pulvérisation plus fines que la classification « fines » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être fixée de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique :

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents sont en rafales

NE PAS diriger la pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et sur les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application telle que mesurée à l'extérieur de la zone traitée du côté au vent).

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe et la lisière sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, rivières, brouillards, étangs,

cuvettes des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des			
		Habitats d'eau douce de profondeurs :		Habitats estuariens ou marins de profondeurs :	
		inférieures à 1 m	supérieures à 1 m	inférieures à 1 m	supérieures à 1 m
Pulvérisateur agricole*	Pomme de terre, bleuet en corymbe, rutabaga	2	1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Pruniers et amélanchiers (Saskatoon)	4	2	1	0
	Plantes ornementales, arbres d'ombrage et arbustes	5	3	1	0
	Fruits à pépins, fruits à noyau	20	10	3	1

*Pour l'application au pulvérisateur agricole, les zones tampons peuvent être réduites grâce à l'utilisation d'écrans de pulvérisation réduisant la dérive. Lorsqu'une rampe de pulvérisation est munie d'un écran complet (capot, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation équipée de buses munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire de 30 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette.

POUR UN CONTRÔLE EFFICACE, UNE COUVERTURE COMPLÈTE EST ESSENTIELLE.
ÉVITER LA SURPULVÉRISATION.

Appliquer à l'aide de tout équipement de pulvérisation terrestre conventionnel, tel que recommandé dans les calendriers de pulvérisation provinciaux. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Remarque: Ne pas appliquer immédiatement avant ou pendant une période de gel ou de pluie.

CULTURE	INSECTE OU ESPÈCE D'ACARIEN	VOLUME PAR 1000 L D'EAU	TEMPS PROPICE AU TRAITEMENT
POMMIERS	Cochenille de San José Cochenille du lécanium Cochenille européenne des fruits Cochenille ostréiforme Tétranyque rouge européen	20 L	Du stade dormant au stade pointe verte (jusqu'à 1 cm de tissu vert)
Mise en garde : Peut causer des dommages aux pommes Red Delicious, Empire et Mutsu			
PÊCHERS, NECTARINIERS	Cochenille farineuse du pêcher Cochenille de San José Tétranyque rouge européen	20 L	Du stade dormant à la préfloraison
Remarque : Une seule application par saison			
POIRIERS	Cochenille de San José Cochenille du lécanium Cochenille européenne des fruits Cochenille ostréiforme Psylle du poirier Tétranyque rouge européen	20 L	Du stade dormant au stade pointe verte
PRUNIERS	Cochenille de San José Cochenille du lécanium Tétranyque rouge européen	20 L	Du stade pointe verte au stade dormant retardé
CERISIERS ACIDES	Tétranyque rouge européen	20 L	Préfloraison
APRICOTIERS	Tétranyque rouge européen	20 L	Du stade dormant à la préfloraison

BLEUETS EN CORYMBE	Cochenille du lécanium	20 L	Une application par année; application par voie terrestre seulement; appliquer en pulvérisation au stade dormant à la fin de l'hiver; 1000 L/ha pour les petits arbustes; 1500 L/ha pour les gros arbustes
RUTABAGAS	Pucerons (vecteurs du virus de la mosaïque du navet)	10L	Voir les précautions d'emploi ci-dessous pour les rutabagas
PRUNIER	Cochenille du lécanium Cochenille ostréiforme	20 L	Dormant or retardé dormant

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI POUR LES RUTABAGAS : Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL peut être utilisé sur les rutabagas pour réduire l'alimentation des pucerons, vecteurs du virus de la mosaïque du navet. Appliquer 10 L d'insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL dans 550 à 1100 L d'eau par hectare. Une couverture complète est essentielle. Appliquer à une pression de 2 500 kPa à l'aide de buses à jet conique creux. Effectuer les applications à des intervalles d'une semaine, à partir de la mi-juin ou dès l'apparition des pucerons dans la région. Consulter les services de vulgarisation locaux pour des renseignements plus précis sur l'activité des pucerons et le moment des traitements. Des applications peuvent être nécessaires pendant une période allant jusqu'à 10 semaines d'activité des pucerons. Ne pas appliquer moins de 21 jours précédant la récolte.

PLANTES ORNEMENTALES

Appliquer en pulvérisation au stade dormant au début du printemps, lorsque le risque de gel nocturne est en grande partie écarté, MAIS AVANT LE GONFLEMENT OU L'ÉCLATEMENT DES BOURGEONS. Appliquer le matin, par temps doux, pour un séchage rapide. Ne pas appliquer en fin d'après-midi ni pendant des conditions de gel.

MISE EN GARDE : Afin de prévenir les dommages, ne pas appliquer sur les espèces suivantes :

Caryer	Épinette bleue du Colorado	If commun	Sapin de Douglas
Cocotier	Fougères capillaires	Noyer	Thuya (arborvitae)
Érable à sucre	Genévrier Hêtre	Noyer cendré	
Érable du Japon	Houx	Pin blanc	

NE PAS appliquer sur des arbustes ou des arbres autres que ceux indiqués sur cette étiquette.

PLANTES ORNEMENTALES, ARBRES D'OMBRAGE ET ARBUSTES	INSECTE OU ESPÈCE D'ACARIEN	QUANTITÉ PAR 1000 L D'EAU	MOMENT D'APPLICATION
POMMIERS (<i>Malus</i>) Aubépine Épine-vinette Pommiers	Cochenille de San José Cochenille ostréiforme Tétranyque rouge européen	20 L	Stade dormant
FRÊNES (<i>Fraxinus</i>)	Cochenille ostréiforme	20 L	Stade dormant
ORMES (<i>Ulmus</i>)	Cochenille européenne des fruits Cochenille du lécanium Tétranyque rouge européen	20 L	Stade dormant
PRUNIER (<i>Prunus</i>) Cerisier d'ornement Pêcher et prunier à fleurs	Cochenille de San José Cochenille du lécanium Tétranyque rouge européen	20 L	Stade dormant
FÉVIERS (<i>Gleditsia</i>)	Cochenille cotonneuse de l'érable	20 L	Stade dormant
LILAS (<i>Syringa</i>)	Cochenille ostréiforme	20 L	Stade dormant

ÉRABLES (<i>Acer</i>) (sauf érable du Japon et érable à sucre)	Cochenille cotonneuse de l'érable Cochenille du lécanium	20 L	Stade dormant
SORBIERS (<i>Sorbus</i>)	Tétranyque rouge européen	20 L	Stade dormant
CHÊNES (<i>Quercus</i>)	Cochenille européenne des fruits Cochenille du lécanium Cochenille dorée du chêne Cochenille kermès du chêne	20 L	Stade dormant
PACHYSANDRA (<i>Pachysandra</i>)	Cochenille de fusain	20 L	Stade dormant
PINS (<i>Pinus</i>) (sauf pin blanc)	Cochenille des aiguilles du pin Tétranyque de l'épinette	20 L	Stade dormant
ÉPINETTES (<i>Picea</i>) (sauf épinette bleue du Colorado)	Cochenille des aiguilles du pin Tétranyque de l'épinette	20 L	Stade dormant
TULIPIERS (<i>Liriodendron</i>)	Cochenille du tulipier	20 L	Stade dormant
SAULES (<i>Salix</i>)	Cochenille ostréiforme	20 L	Stade dormant
Bouleaux (<i>Betula</i>)	Cochenilles (immatures) Tétranyques	10 à 30 L	Stade dormant
Cornouillers (<i>Cornus</i>) Aubépines (<i>Crataegus</i>) Houx (<i>Ilex</i>) Troènes (<i>Ligustrum</i>) Platanes (<i>Platanus</i>)	Tétranyques	10 à 30 L	Stade dormant

TRAITEMENT D'ÉTÉ :

CULTURE	INSECTE OU ESPÈCE D'ACARIEN	QUANTITÉ PAR 1000 L D'EAU	MOMENT D'APPLICATION
Arbres d'ombrage ornementaux Arbustes rustiques Conifères	Cochenilles Tétranyques rouges, Cochenilles farineuses Larves d'aleurodes	20 L	Appliquer lorsque le dépistage indique qu'un traitement est nécessaire. Consulter les recommandations des calendriers de pulvérisation provinciaux.

MISE EN GARDE : Les applications estivales d'huile minérale peuvent causer des dommages aux plantes, des brûlures foliaires ou une décoloration permanente de feuillage chez certaines variétés. Suivre toutes les MISES EN GARDE et PRÉCAUTIONS D'EMPLOI figurant sur cette étiquette. Afin de réduire les risques de dommages aux plantes et de brûlures foliaires, effectuer un essai en appliquant le produit sur une petite surface de la plante à traiter et observer pendant 24 heures afin de détecter tout dommage.

REMARQUE : Le moment précis du traitement doit être déterminé selon les conditions de croissance et climatiques locales. Communiquer avec les autorités agricoles provinciales pour de plus amples renseignements.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI : Toutes les huiles horticoles perturbent ou ralentissent la transpiration et la respiration des plantes au cours de la période d'évaporation. **NE PAS APPLIQUER PENDANT DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE, ALORS QUE LES PLANTES DÉMONTRENT UN STRESS HYDRIQUE NI IMMÉDIATEMENT AVANT OU PENDANT DES CONDITIONS DE GEL.**

REMARQUE POUR LES RUTABAGAS : Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL peut être utilisé sur les rutabagas pour réduire l'alimentation des pucerons, vecteurs du virus de la mosaïque du navet. Appliquer 10 L d'insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL dans 550 à 1100 L d'eau par hectare. Une couverture complète est essentielle. Appliquer à une pression de 2 500 kPa à l'aide de buses à jet conique creux. Effectuer les applications à des intervalles d'une semaine, à partir de la mi-juin ou dès l'apparition des pucerons dans la région. Consulter les services de vulgarisation locaux pour des renseignements plus précis sur l'activité des pucerons et le moment des traitements. Des applications peuvent être nécessaires pendant une période allant jusqu'à 10 semaines d'activité des pucerons. Ne pas appliquer moins de 21 jours précédant la récolte.

MISE EN GARDE : Ne pas appliquer l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL en plein soleil.

Appliquer tôt le matin ou en soirée.

Attendre au moins 24 heures après l'application avant d'appliquer d'autres insecticides. Ne pas appliquer l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL à des concentrations supérieures à celles recommandées car des dommages aux cultures pourraient survenir.

COMPATIBILITÉ : Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou des produits antiparasitaires homologués dont l'étiquette autorise également le mélange en cuve, à condition que l'ensemble des indications figurant sur les deux étiquettes soit respecté, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons de pulvérisation propres à chaque produit. Lorsque ces exigences diffèrent entre les étiquettes des produits à mélanger, les indications les plus restrictives doivent être respectées. Ne pas mélanger en cuve des produits contenant le même principe actif, sauf indication contraire sur cette étiquette. Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut réduire l'efficacité du pesticide ou accroître les risques de dommages à la culture hôte. L'utilisateur doit communiquer avec N.M. BARTLETT INC. au 1-800-263-1287 pour obtenir des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve non expressément recommandé sur cette étiquette.

NE PAS MÉLANGER EN CUVE AVEC LE CAPTANE, LE CHLOROTHALONIL, LE FOLPET, LE SOUFRE NI AVEC DES PRODUITS CONTENANT DU SOUFRE DANS LEUR FORMULATION. NE PAS APPLIQUER D'HUILE DANS LES 14 JOURS SUIVANT UNE APPLICATION DE CAPTANE, DE CHLOROTHALONIL OU DE FOLPET.

NE PAS APPLIQUER D'HUILE DANS LES 30 JOURS SUIVANT UNE APPLICATION DE SOUFRE OU DE PRODUITS CONTENANT DU SOUFRE DANS LEUR FORMULATION.

DES DOMMAGES IMPORTANTS À LA CULTURE PEUVENT SURVENIR.

MÉLANGE : Avant le mélange, s'assurer que le réservoir est propre. Pour préparer le mélange, ajouter de l'eau jusqu'au niveau de l'agitateur, commencer l'agitation puis ajouter la quantité requise d'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL. Le mélange doit devenir blanc, indiquant une bonne émulsification. Maintenir l'agitation pendant le remplissage du réservoir et ne pas cesser d'agiter jusqu'à ce que le réservoir soit vide.

Lors de la préparation d'un mélange en cuve avec une huile à pulvériser, ajouter d'abord l'autre produit au réservoir lorsque celui-ci est rempli au quart ou à moitié rempli d'eau. Bien mélanger, puis ajouter l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL lorsque le réservoir est presque plein.

Pour plus de renseignements sur le mélange, la compatibilité, et les méthodes d'application, consulter les services de vulgarisation locaux ou les recommandations provinciales.

MISE EN GARDE : Ne pas utiliser le mélange à pulvériser avant que l'huile soit correctement émulsifiée, ni si l'émulsion se sépare. Ne pas utiliser ce produit s'il ne s'émulsifie pas.

L'ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA LUTTE CONTRE LA TORDEUSE DES ARBRES FRUITIERS ET LA TEIGNE DES BOURGEONS DE L'AMÉLANCHIER SUR L'AMÉLANCHE (SASKATOON)

AVIS À L'UTILISATEUR — LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT À USAGE SPÉCIAL : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit sur la présente étiquette supplémentaire a été élaboré par des personnes autres que N.M. BARTLETT INC. et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. N.M. BARTLETT INC. ne fait aucune déclaration ni donne aucune garantie quant au rendement (efficacité) ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsqu'il est utilisé sur les cultures indiquées sur cette présente étiquette supplémentaire. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite surface, dans les conditions locales et en utilisant les pratiques courantes, afin de confirmer que le produit convient à une application à grande échelle.

MODE D'EMPLOI :

CULTURE	INSECTE	MÉTHODE/DOSE
AMÉLANCHES (SASKATOON)	Teigne des bourgeons de l'amélanchier Tordeuse des arbres fruitiers	Appliquer 20 L de produit par 1000 L d'eau. Une application par année. Appliquer au printemps, au débourrement. Appliquer sur les arbustes jusqu'à ce que toutes les surfaces soient bien couvertes. Ne pas appliquer par temps de gel ou si le gel est prévu avant que les plantes soient sèches. Application par voie terrestre seulement.

L'ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE POUR RÉDUIRE LA PROPAGATION DU VIRUS Y DE LA POMME DE TERRE (PVY), TRANSMIS PAR LE PUCERONS, DANS LES POMMES DE TERRE

AVIS À L'UTILISATEUR — LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS À USAGE SPÉCIAL : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que N.M. BARTLETT INC. et accepté aux fins d'homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande de l'utilisateur. N.M. BARTLETT INC. ne fait aucune déclaration ni donne aucune garantie quant au rendement (l'efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsque ce produit est utilisé sur les cultures indiquées ci-dessous. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite surface, dans les conditions locales et en utilisant les pratiques courantes, afin de confirmer que le produit convient à une application à grande échelle.

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre conventionnel. L'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL peut être utilisé sur les pommes de terre pour réduire la propagation du virus Y de la pomme de terre (PVY). Une couverture complète est essentielle. Appliquer à une concentration de 1 % (10 L de produit par 1000 L d'eau) avec un volume d'application de 1000 L d'eau par hectare, à une pression de 690 à 1380 kPa (100 à 200 lb/po²). Effectuer les applications à des intervalles d'une semaine dès la présence de pucerons vecteurs. Consulter les services de vulgarisation locaux pour des renseignements plus précis sur l'activité des pucerons et le moment des traitements. Des applications peuvent être nécessaires pendant une période allant jusqu'à 10 semaines d'activité des pucerons.

CULTURE	RAVAGEUR / OBJECTIF	DOSE PAR HA	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
POMME DE TERRE	Réduction de la propagation du virus Y de la pomme de terre (PVY)	10 L	10	14 jours

MISE EN GARDE : Les applications en pulvérisation de l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL peut causer des dommages aux plantes lorsqu'elles sont effectuées en plein soleil ou lorsqu'elles sont suivies de conditions chaudes et ensoleillées. Afin de réduire les risques de dommages aux cultures, éviter les applications de l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL lorsque les conditions défavorables sont prévues. Appliquer sur les pommes de terre tôt le matin ou en soirée. Attendre au moins 24 heures après l'application de l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL avant d'appliquer d'autres insecticides. Ne pas appliquer l'Insecticide émulsifiable SUPERIOR « 70 » OIL à des concentrations supérieures à celles recommandées, car des dommages aux cultures pourraient survenir.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière incompatible avec le mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT IRRITER LES YEUX. NOCIF SI INHALÉ. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive et la formation de brouillard d'huile, l'inhalation de vapeurs ou de brouillard d'huile chaude, ainsi que tout contact prolongé ou répété avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éliminer correctement les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures, qui ne peuvent pas être décontaminés. Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues ainsi que des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement et l'application et le nettoyage et de réparation. **NE PAS** entrer ni permettre à d'autres personnes d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

RESTRICTIONS ET LIMITES : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux. Éviter les applications lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite en aménageant une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils. Ne pas faire vomir sauf sur avis du centre antipoison ou du médecin. Ne donner aucun liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne rien administrer par la bouche à la personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder l'œil ouvert et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsqu'on lors de la consultation médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Traiter le patient de façon symptomatique.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage supplémentaire requis du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux exigences municipales et provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou non désirés, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. En cas de déversement et pour les directives de nettoyage, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

N.M. BARTLETT INC.
4509, CHEMIN BARTLETT, BEAMSVILLE (ONTARIO) CANADA L3J 0Z1
Tél : 1-800-263-1287